



Envoyé en préfecture le 25/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le 26/09/2025

ID : 030-213002140-20250923-DE_2025_09_22-DE

**Commune de RIBAUTE LES TAVERNES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 23 septembre 2025 à 19h**

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : **19**

En exercice : **17**

Qui ont pris part à la délibération : **11**

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **ITIER Frédéric**

Date de convocation : **12/09/2025**

Date de mise en ligne sur le site internet de la commune : **25/09/2025**

Présents : ITIER Frédéric COULOMB Any SPITZ Françoise BRAGA Frédéric COMBEMALE Pierre-Marie POMARET Richard MAINGOUTAUD Rodolphe GISBERT Pierre DOMINGUES Pépito JABOULAY Marie

Absents : D'HAYER Fabien NEVEU Magali OSTALRICH Christophe BECK Marjorie MAURIN Vincent ITIER Nadège RAIBAUD Joëlle

Pouvoirs : de D'HAYER Fabien à MAINGOUTAUD Rodolphe

Secrétaire de séance : COULOMB Any

Délibération n° DE_2025_09_22

Groupement de commandes (articles L2113-1 1°, L2113-6 à L2113-7 du Code de la commande publique) entre 52 communes de la Communauté Alès Agglomération en vue de la passation d'un marché de prestations de services de contrôle de poteaux incendie.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique et notamment les articles L2113-1 1°L.2113-6 à L.2113-7,

Considérant que pour répondre à une volonté d'économie d'échelle et de bonne gestion des deniers publics, 52 communes de la Communauté Alès Agglomération entendent constituer un groupement de commandes en application des articles L.2113-6 à L.2113-7 du Code de la commande publique en vue de la passation d'un marché de prestations de services de contrôles de poteaux incendie,

Considérant que ce groupement de commandes doit être acté par convention,

Considérant que ladite convention a pour objet de définir les modalités de fonctionnement du groupement de commandes pour la préparation, le lancement et l'exécution du marché relatif à des prestations de services de contrôles de poteaux incendie,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

DÉCIDE

La création d'un groupement de commandes entre 52 communes de la Communauté Alès Agglomération pour la passation d'un marché relatif à des prestations de services de contrôles de poteaux incendie.

APPROUVE

Le projet de convention constitutive du groupement de commandes joint à la présente.

DÉSIGNE

La Ville d'Alès, représentée par son Maire, en tant que coordonnateur dudit groupement de commandes.

AUTORISE

Monsieur Frédéric ITIER, en sa qualité de Maire de la commune de Ribaute les Tavernes à signer la convention constitutive de groupement de commandes.

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Pour copie conforme au registre des délibérations,

A Ribaute les Tavernes le 25 septembre 2025

Le Maire, Frédéric ITIER

Le Secrétaire de séance, Any COULOMB



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Frédéric ITIER". It is written in a cursive style with a long horizontal stroke extending to the right.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Any COULOMB". The signature is more fluid and compact than the one above it.